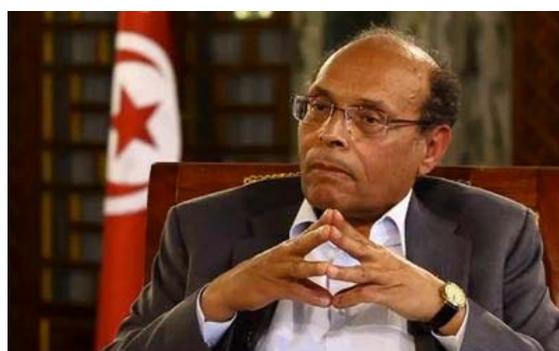


Le président Marzouki ne répond pas aux conditions d'éligibilité de sa fonction

RÉSEAU VOLTAIRE | 17 DÉCEMBRE 2013

ESPAÑOL DEUTSCH فارسی



Tunisie-Secret a publié un extrait d'acte de naissance du président Moncef Marzouki. Or, le document porte la mention : « Par jugement en rectification émanant du tribunal de première instance de Grombalia, le 6 décembre 2011, sous le numéro 80180, l'acte présent a été modifié comme suite : la nationalité de la mère du titulaire de cet acte de naissance est bien tunisienne »

Selon Tunisie-Secret, la mère du président aurait toujours vécu sous la nationalité marocaine ce qui lui interdirait la magistrature suprême en application de l'article 40 de la Constitution de 2009.

Un proche du président, Tarek Kahlaoui, a reconnu devant *Al-Chahid* que le document est authentique. Selon lui, le tribunal serait juste intervenu pour corriger une erreur administrative « dans l'extrait de naissance de Moncef Marzouki au sujet de sa mère, dont l'extrait en question indiquait par erreur qu'elle était marocaine » (sic).

La télévision marocaine, quant à elle, considère le président

tunisien comme un sujet du roi Mohammed VI.

Intellectuel de gauche engagé dans la défense des Droits de l'homme, mais sans soutien populaire, Moncef Marzouki a été élu président de la République tunisienne grâce aux voix que lui ont apportés les Frères musulmans. Disposant de pouvoirs limités, son action a principalement consisté à servir de garantie laïque d'une part dans son pays au gouvernement Ennahada et, d'autre part à l'étranger, au bombardement de la Libye et à l'attaque de la Syrie qu'il présente comme des prolongements du « printemps arabe ».

Documents joints



(JPEG - 116.9 ko)

Source : « Le président Marzouki ne répond pas aux conditions d'éligibilité de sa fonction », *Réseau Voltaire*, 17 décembre 2013, www.voltairenet.org/article181556.html